

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le seize mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le six mai, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en exercice: 11
Présents: 6
Votants: 6
Pour: 6
Contre: 0

Abstention: 0

PRESENTS: Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS: Gérald GIBAUD

EXCUSES: Catherine MATHIEU - Séverine CELLE - Sonia MAUREL - Virginie

MONTES

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine MOREL

OBJET: Reprise du captage de Matarel - choix de l'attributaire

Suite à la délibération n° 24-06-012 du 7 juin 2024 approuvant le projet de reprise du captage de Matarel et suite à l'appel d'offres lancé, il convient de choisir l'entreprise attributaire du marché.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les différentes offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le projet de reprise du captage de Matarel pour un montant de **77 797 € HT**;
- De retenir, suite à l'appel d'offres, l'entreprise SAGNARD TP pour un montant de 77 797 € HT (soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingtdix-sept euros);
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie le 16 mai 2025 Le Maire :

Philippe DELABRE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20250516-25_05_007-DE Reçu le 20/05/2025